

NAT'ALSACE

Le lien des Naturistes Alsaciens

Conseil Régional d'Alsace de la Fédération Française de Naturisme

Maison des Associations
1A Place des Orphelins
67000 STRASBOURG

Année 2007 - Numéro 23

Mars 2007

Le mot du président.

Dans ce numéro :

Le mot du président	
Portes ouvertes en Alsace	1
Marche interclubs	2
Sortie nature	3
Nouveau: site Internet	4
Piscine d'Ostwald	
Soirée tartes flam-bées	5
Tournoi de pétanque	
Nouvelles internationales	
Vélo et rando nue	6/7
Coordonnées	8

Chers Amis naturistes.

Faute de temps, ce numéro qui devait paraître début janvier a été retardé et en a profité pour changer de « look ». J'espère que vous y trouverez toutes les informations qui vous sont nécessaires pour participer massivement aux différentes animations organisées par la région. En 2007 la région en collaboration avec les clubs met toutes ses forces vives dans la communication vers l'extérieur afin de recruter des nouveaux membres et de faire venir nos Amis naturistes du monde entier dans notre région. Pour cela, les « portes ouvertes » communes qui ont été un franc succès en 2006 seront reconduites. Un encart publicitaire sur la page vacances du site de la FFN est désormais visible. C'est par toutes ces actions que nous pérenniserez nos structures d'accueil et renouvellerons nos comités de clubs. Venez nombreux nous aider, chacun dans la mesure de ses moyens ou compétences.

Un grand MERCI.

Jean Claude

Alsace: portes ouvertes 12 et 13 mai 2007.

Week-end « Portes ouvertes en Alsace »

Chacun doit se sentir concerné par ce week-end de communication vers les autres, naturistes ou textiles. L'administrateur régional se charge de la communication vers les médias régionaux et périodiques, les présidents de clubs se chargent des invitations locales (élus, responsable d'administrations, autres associations du secteur, offices de tourisme locaux, etc.) mais c'est le rôle de chacun de faire savoir autour de lui que ce week-end existe. Si vous ne vous sentez pas à la hauteur de passer l'information, n'hésitez pas à demander aux responsables de votre club de faire parvenir une invitation aux personnes susceptibles d'être intéressées par le naturisme. Cette démarche de communication est impérative pour stabiliser nos effectifs qui ainsi pérenniserez nos clubs.

Les Présidents et leurs comités comptent sur vous, car c'est VOUS qui ferez de ce week-end une réussite.

Alsace: marche interclubs du dimanche 29 avril

Marche Interclubs du Dimanche 29 Avril 2007 " Vallée de Munster "

Notre sortie de printemps aura lieu dans la vallée de Munster entre le lac des Truites et le lac Vert. C'est une belle randonnée, assez facile, à la découverte des deux lacs de la vallée, à l'environnement particulièrement alpin, belles vues depuis les crêtes sur la forêt Noire et les Alpes (par beau temps).

- **Particularités :**

Le lac du Forlet ou lac des truites a la particularité d'être le plus élevé des lacs vosgiens dans un cirque glaciaire impressionnant (possibilité de voir les chamois évoluant entre les rochers).

Les hautes chaumes ou wasen francisées en gazon, s'étagent entre 1000 et 1300 m. Elles abritent des arbres rabougris et tortueux sous l'effet du vent et une végétation rampante semblable à celle des landes ou steppes.

Le Lac Vert, niché au milieu des sapins, doit son nom à la couleur de ses eaux.

- **Dénivellation :** 550 m environ ... (point culminant : Gazon du Faîte 1300m)
- **Durée de la marche :** 5 à 6 heures, suivant la condition physique des participants et la météo, possibilité de 2 parcours après le repas de midi. Le repas sera tiré du sac dans le secteur du Gazon du Faing.
- **Lieu de rendez-vous :** 9h15, sur le parking de la salle des fêtes de Stosswihr. En sortant de Munster, prendre direction col de la Schlucht ; après le panneau Stosswihr, au fond de la longue ligne droite sur la gauche.
- **Départ de la balade :** 9h45, parking du col du Wettstein.



Le lac des truites.

Amis de la nature, n'oubliez pas vos jumelles !...

Le soir, le verre de l'amitié et la remise du trophée auront lieu à la "Petite Vallée" à Stosswihr.

Inscription souhaitable avant le 26 Avril 2007 pour une bonne organisation.

Pierre MEYER : 03 89 49 91 26 après 20 heures

Mail : pierre.h.meyer@wanadoo.fr

Venez nombreux

Alsace : sortie NATURE du dimanche 29 septembre 2007.

Connaissance des champignons

Si le public porte un intérêt croissant à la mycologie, ce n'est pas tant pour se spécialiser dans cette science que pour plutôt allier le plaisir de vivre dans la nature à celui d'une gastronomie créative. Encore faut-il quelques connaissances de base pour éviter que ces plaisirs soient ternis par des accidents fâcheux dont la presse se fait parfois l'écho.

C'est le but de cette sortie encadrée par un mycologue chevronné qui organise tous les ans à Wasselonne une exposition à grand succès.

Des variétés moins connues que celles habituellement cueillies feront l'objet d'une attention particulière. Ainsi, les participants apprendront par exemple à distinguer différentes sortes de russules ou de lactaires souvent abandonnés par hésitation.

Une extrême prudence sera cependant de rigueur et le nombre des participants sera nécessairement limité car chacun devra pouvoir se concentrer sur le sujet. Les inscriptions seront enregistrées dans leur ordre d'arrivée et la liste sera close dès qu'un nombre de l'ordre de 25 personnes sera atteint. Ne seront admises que les personnes inscrites au moyen du bulletin de participation ci-dessous.



Informations pratiques.

Rendez-vous : 30 septembre à 13 h 30 devant la Mairie de Wasselonne. Les participants qui le désirent pourront se retrouver en fin de matinée pour un casse-croûte tiré du sac sur le terrain du Centre Gymnique d'Alsace, 6 rue des Pommiers à Wasselonne.

Conseils d'équipement : panier, couteau, chaussures de marche, imperméables en cas de pluie.

Coupon-réponse sortie champignons du 30 septembre 2007.

Noms, prénoms et dates de naissance:

.....

Club:..... Adresse:.....
 Tél.

Participation :

Adultes:x 6,00 €=.....€

Scolaires:x 3,00 €=€

Signature Total€

Joindre le montant total à ce coupon, par chèque à l'ordre du **Conseil Régional d'Alsace de la FFN**. Envoyer l'ensemble à: Jean Claude DAUSSY, 13 rue des Prés, 67170 WAHLENHEIM

Nouveau: www.cra-ffn.fr, le site des naturistes

<http://www.cra-ffn.fr>

Durant les derniers mois, une petite équipe a travaillé à concocter un site Internet dédié au naturisme en région Alsace. Ce site nouveau-né a été mis en ligne tout récemment et nous ne saurions trop vous recommander de lui accorder une petite visite sans plus attendre.

L'adresse à retenir et à placer en bonne position dans la liste de vos favoris est la suivante : <http://www.cra-ffn.fr>

Ce site a été créé pour informer toute la communauté naturiste, qu'elle réside en Alsace ou pas, qu'elle appartienne à un club ou explore simplement les possibilités de le faire, ou encore qu'elle cherche une destination de vacances, sur les possibilités qu'offre notre région en matière de naturisme et sur l'actualité régionale du naturisme de club.

Une vignette très caractéristique de notre belle Alsace a été placée sur la page vacances du site de la FFN, pour attirer l'attention des visiteurs qui auraient commencé leurs recherches sans cibler une région en particulier.

L'architecture du site offre, à côtés des informations générales des premières pages, une section dévolue à chaque club. Nous comptons sur vous tous pour faire ces pages en nous tenant informés de l'actualité de vos clubs respectifs qui y trouvera bonne place, mais aussi pour les tenir à jour en nous communiquant des modifications éventuelles de coordonnées.

Un site qui ne propose pas d'infos récentes et de références à jour est un site mort. Svp, ne laissez pas mourir notre site, votre site, mais utilisez le comme un outil moderne de communication interne aux clubs et externe. Il vous en sera reconnaissant.

Merci.

L'équipe du site.

Alsace: séance de piscine chaque vendredi soir à Ostwald.

PISCINE MUNICIPALE D'OSTWALD

8 quai Heydt 67 OSTWALD

A partir de 20 heures et jusqu'à 21 heures 30
ceci pendant la période scolaire.



Piscine d'OSTWALD

L'accès à la piscine est autorisé à tous les naturistes possédant la licence INF-FNI, l'information sur les conditions d'entrée et la délivrance de la licence pour toute personne de plus de 15 ans se feront auprès du club : Les Naturistes d'Alsace, BP 12, 67305 SCHILTIGHEIM

E-mail : natalsace@wanadoo.fr

Alsace: soirée spéciale tartes flambées avec le CS Nature, samedi 14 avril 2007 à partir de 19H.

Le samedi 14 avril 2007, le CGA accueillera l'assemblée du CS Nature de la FFN. A cette occasion, nous organisons une soirée TARTES FLAMBEES ouverte à tous les naturistes licenciés. Ce sera un merveilleux moment d'échanges avec une trentaine de personnes d'autres clubs de toutes régions. Un tarif unique pour les tartes flambées sera appliqué lors de cette soirée : 5,00 € la pièce. Sur place vous trouverez bière, vins blanc et rosé et la merveilleuse eau de Wasselonne; vous pouvez aussi apporter votre boisson.

Pour un bon déroulement de la soirée, l'inscription est obligatoire: soit sur le tableau du CGA (comme d'habitude) soit par mail à ffn-alsace@ffn-naturisme.com ou par courrier à:

Jean-Claude DAUSSY 13 rue des Prés 67170 WAHLENHEIM.

Prière d'indiquer le nombre de tartes souhaité.

VENEZ NOMBREUX PARTAGER CETTE SOIREE

AVEC NOS AMIS DES AUTRES CLUBS AFFILIES A LA FFN.



Tarte flambée

Alsace: tournoi de pétanque, le dimanche 16 septembre 2007.

Organisé cette année par le Centre Gymnique d'Alsace, il aura lieu à WASELONNE le dimanche 16 septembre 2007.

Les inscriptions se feront sur place entre 9H et 9H30.

Le tournoi débutera à 10 heures précises et sera organisé sous forme d'un « championnat », chaque doublette participant à plusieurs parties.

La remise de la coupe aux vainqueurs aura lieu vers 16 heures.

Ce tournoi est réservé aux porteurs de licences INF-FNI.

Le repas de midi sera tiré du sac (possibilité de barbecue sur place)



International: rencontres INF-FNI.

Dates à retenir.

- Week-end de l'Ascension, du 16 au 20 mai 2007: rencontre internationale Jeunes en Angleterre, au terrain Broadlands Sun Association.
- 3 juin 2007: journée mondiale INF-FNI du Naturisme
- du 7 au 10 juin 2007: rencontre sportive et Jeunes Alpe-Adria en Croatie, sur le terrain Kažela, comme en 2006.
- fin juillet à mi-août 2007: camp d'été Jeunes.
- les 25 et 26 août 2007: tournoi international de pétanque aux Pays-Bas, au terrain de Hamaland-Chamavi à Almere Haven.
- début novembre 2007 (en principe samedi 3 novembre 2007): gala international de natation en France, lieu non encore défini, certainement région Ile de France.
-

Les lecteurs de Nat Alsace voudront bien se reporter aux affiches diffusées sur leurs terrains.

Vélo et rando-nue: avis de l'avocat de la FFN.

CONSULTATION

A la lecture des différentes interventions dans le cadre de la discussion sur les adeptes de la rando-nue et du vélo-nu, je me dois d'apporter les précisions suivantes.

L'article 222-32 du code pénal dispose :

« l'exhibition sexuelle exposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible au regard du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. »

Ce texte a repris plus ou moins les dispositions de l'ancien article 330 du code pénal qui était relatif à l'outrage public à la pudeur, à ne pas confondre également avec la notion d'attentat à la pudeur qui suppose des actes d'attouchements.

Au terme de la circulaire déjà ancienne du 14.05.1993 portant interprétation de l'application de la loi du 16.12.1992 qui a codifiée le délit d'exhibition sexuelle telle qu'il s'applique encore à l'heure actuelle, l'incrimination a été formulée de manière à écarter toute possibilité de poursuivre pénalement des personnes se livrant au naturisme dans des lieux spécialement aménagés à cet effet.

Le texte précise que pour être répréhensible, l'exhibition sexuelle doit avoir été « imposée » à la vue d'autrui.

Cette précision étant faite, l'infraction est constituée dès lors que l'exhibition est réalisée en un lieu accessible au regard du public et dans lequel une personne non consentante est susceptible de l'apercevoir, ce qui n'est pas le cas dans un lieu où se pratique le naturisme.

Dès lors, le naturisme peut être pratiqué soit dans des terrains privés non accessibles au regard du public ou alors sur des lieux publics protégés par arrêtés municipaux qui autorisent la pratique du naturisme sur une bande délimitée du domaine public.

Il doit être encore précisé que pour que l'infraction soit poursuivie, il faut en principe qu'elle soit constatée par un agent verbalisateur à la vue duquel l'exhibition a donc été imposée.

Toutefois, rien n'interdit que l'infraction soit poursuivie sur plainte d'une personne privée à partir du moment où elle est susceptible d'apporter la preuve de l'exhibition.

C'est donc la consécration de la théorie du témoin unique ; il suffit qu'une seule personne estime avoir été choquée par la manifestation de la nudité d'autrui pour que l'infraction soit constituée.

J'ai vu dans les nombreuses interventions des confusions pléthoriques sur cette notion.

La jurisprudence a eu l'occasion à de nombreuses reprises de faire des distinctions selon certaines circonstances et selon l'intention également ou la négligence de l'auteur.

Il a toujours été admis que le nu montré en spectacle n'était pas poursuivable selon que les juges s'attachent à discerner que le spectacle ait ou non un caractère artistique.

De même qu'il est admis que l'infraction n'est pas punissable dès lors que l'exhibition se déroule dans des salles de spectacle spécialisées avec des publics consentants ayant payé pour voir.

Il n'en va pas tout à fait de même pour ce qui est du fait de se montrer publiquement en état de nudité complète sans pour autant avoir recours à des activités masturbatoires.

Ainsi, toute personne a certes le droit de déambuler nue dans son appartement mais doit faire preuve de précautions afin de ne pas être aperçue par des tiers depuis la voie publique ou depuis un autre lieu privé (voisinage).

Ainsi, l'acte impudique (y compris le fait d'être seulement nu) commis dans un lieu privé n'est répréhensible que si toutes les précautions n'ont pas été prises pour se dissimuler aux yeux des tiers.

Encore une fois, le législateur dans ses travaux comme la jurisprudence savent parfaitement faire la distinction entre une activité naturiste telle qu'elle est d'ailleurs conçue et rappelée si je ne m'abuse par la FFN.

Le naturisme étant caractérisé par la nudité pratiquée en commun de manière réciproque et entre personnes parfaitement consentantes.

On pourrait y rajouter également dans un lieu réservé à cet effet.

Car encore une fois, nos sympathiques amis qui s'adonnent à la rando-nue s'exposent en tout état de cause à des poursuites pénales dont l'issue sera réservée bien évidemment à ce qu'on appelle en droit à l'appréciation souveraine du Juge du fond.

Toutefois, au regard de la jurisprudence, il suffira qu'une seule personne soit à même de se plaindre et de rapporter la preuve de ce qu'elle a vu pour qu'à mon avis il n'échappe pas à la poursuite pénale.

Pour ce qui est de savoir si on peut être nu et en même temps habillé par le biais de la peinture, je suis là aussi parfaitement affirmatif en indiquant que si les parties sexuelles sont identifiables malgré la peinture (et il n'y a pas de raison qu'elles ne le soient pas) l'infraction sera tout aussi constituée.

De même, il conviendrait aussi de ne pas mélanger toutes les notions y compris celles qui font appel à d'autres textes comme la reproduction graphique ou photographique de la nudité qui est soumise à encore un autre régime.

Si, comme on le dit il existe une manifestation organisée par des pouvoirs publics où il est possible de voir mis en scène des mimes peinturlurés et nus, cela relève à ce moment là de l'expression artistique qui toutefois n'empêche pas un plaignant de porter l'affaire devant les Tribunaux à charge pour le Juge de caractériser s'il y a une exhibition ou pas.

En tout état de cause, j'estime pour ma part que la rando-nue si elle peut être pratiquée ne doit l'être que dans un espace privé et clôturé afin que soit respectées les conditions rappelées précédemment qui permettent en toute sécurité et en toute quiétude la pratique du naturisme.

J'estime pour ma part que le fait de courir sur la voie publique à pieds ou en vélo n'est de toute manière pas dans l'ordre du naturisme qui encore une fois suppose, mais je peux me tromper, l'existence d'un désir de nudité réciproque et consenti.

Que les coureurs nus n'aient pas eu conscience du danger qu'ils risquaient à titre personnel est une chose, mais j'espère en tous cas que la FFN saura se désolidariser de ce type de mouvement qui ne peut dans des temps aussi incertains que les nôtres que concourir à la confusion des genres et aboutir à une contre-publicité à mon avis bien néfaste.

H. BEGEOT

Avocat

Conseil Régional d'Alsace de la
fédération Française de Naturisme

Maison des Associations
1A place des Orphelins
67000 STRASBOURG

Retrouvez-nous sur le
web:
www.cra-ffn.fr

Téléphone : 09 70 73 36 29
Télécopie : 09 70 73 36 29
Messagerie : info@cra-ffn.fr

Les associations naturistes en Alsace

Bas-Rhin

Les Naturistes d'Alsace BP 12
67305 Schiltigheim Cedex Tél. 03.88.65.12.13

Centre Gymnique d'Alsace 6, rue des Pommiers
67310 Wasselonne Tél. 03.88.87.17.64

A.N.S.A.B. 8, rue Mercière
67000 STRASBOURG Tél. 03.88.14.11.14

Haut-Rhin

Club du Soleil de Mulhouse BP 5
68890 Réguisheim Tél. 03.89.81.77.35

Club Nature Solaris 5, rue du Stade
68490 Ottmarsheim Tél. 03.89.26.25.08

Les coordonnées de la région :

Administrateur régional:

Jean Claude DAUSSY
13 rue des Prés
67170 Wahlenheim

Fax : 09 70 73 36 29
Email : info@cra-ffn.fr

La Fédération Française de Naturisme.

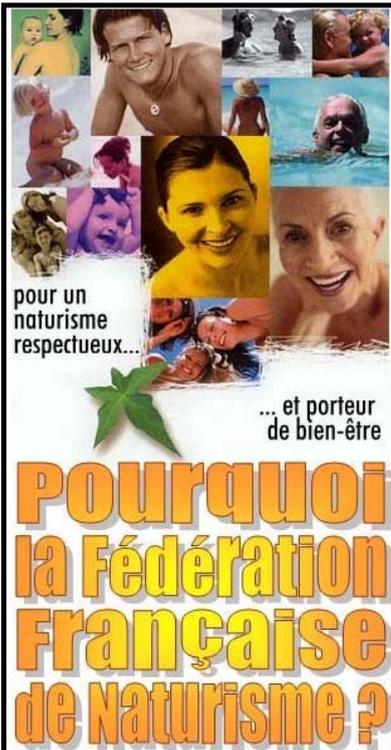
Pourquoi la Fédération Française de Naturisme ? POUR VOUS INFORMER, VOUS ECOUTER, VOUS REPONDRE

- son nouveau site : <http://www.fff-naturisme.com>
- son serveur vocal interactif 08.92.69.32.82 et son secrétariat
- son guide répertoire des clubs, centres de vacances partenaires et plages.
- sa revue FFF-Nouvelles parvenant gratuitement chaque trimestre à votre domicile ou dans votre boîte aux lettres électronique (si vous le souhaitez).

POUR UN NATURISME PRESENT, VISIBLE, RESPECTUEUX ET PROTEGE sur des lieux de vie naturiste français : clubs, centres de vacances, plages, lieux de repos, de détente et de sports.

POUR PERMETTRE AUX JEUNES DE PRENDRE LA PLACE qui leur revient dans la construction de l'avenir du Naturisme.

POUR SOUTENIR LA CREATION DE NOUVEAUX CLUBS autour de centres d'intérêt comme la défense de l'environnement, le handicap, la création artistique, les loisirs ou les sports.



pour un naturisme respectueux...

... et porteur de bien-être

Pourquoi la Fédération Française de Naturisme ?